



TRAINING DAY

PÔLE MÉCANIQUE D'ALÈS MARDI 17 JUILLET 2018

Tarif : 390€ TTC - 3 pilotes par voiture maximum.

Vous avez la possibilité d'inscrire des pilotes supplémentaires par voiture au tarif de 50€ TTC (par pilote).

- OPEN PITLANE - ACCES PISTE PERMANENT
- Repas du midi (2 pers.)
- Horaires de piste : 9h00 - 12h00 ; 14h00 - 18h00
- Horaires Accueil : 8h00 – 19h00

Pour toute inscription, merci de remplir le formulaire ci-dessous et de le retourner à CHAZEL EVENTS directement accompagné du règlement à l'adresse suivante :

CHAZEL Events – PAE Les batailles – 30170 St Hippolyte du Fort

NOM / PRENOM	
ADRESSE :	
CODE POSTAL / VILLE :	
TEL MOBILE :	
EMAIL :	
TYPE DE VOITURE :	
N° D'IMMATRICULATION OU DE CHASSIS :	
PILOTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S) :	

(un abandon de recours complété et signé OBLIGATOIRE PAR PILOTE)

Document à nous transmettre avant le Vendredi 29 Juin par courrier ou par email : info@chazeltechnologiecourse.com

- Photocopie du Permis de conduire en cours de validité (du ou des pilotes).
- Photocopie de la Carte verte du véhicule (RC) En absence de carte verte, notez le n° de chassis.
- La fiche d'abandon de recours complétée et signée (Une fiche d'abandon par pilote).
- Cette fiche d'inscription complétée.

Condition d'annulation par le participant :

Jusqu'à 15 jours du roulage, nous remboursons totalement la somme versée. Moins de 15 jours avant la date prévue, votre engagement est non remboursable.

Fait à :	
Le :	
Signature :	



TRAINING DAY

RÈGLEMENT

Article 1 : Participants

Les journées de roulage sont ouvertes à toute personne âgée de 18 ans minimum possédant un permis B en cours de validité. L'équipe de direction ou le moniteur breveté se réserve le droit de refuser l'accès à la piste à un participant si son comportement le justifie. Dans ce cas, aucun remboursement des prestations commandées ne sera effectué.

Article 2 : Véhicules et normes de bruit

Sont acceptés tous les types et toutes les marques de voitures en bon état de fonctionnement.

Circuit d'Alès: 100 DB, tous les véhicules sont contrôlés en statique.

La méthode de contrôle utilisée est celle de la FFSA: régime moteur stabilisé à 75% du régime maxi, sonomètre placé à 0,5 m et à 45° de la sortie d'échappement. L'échappement et le système d'admission de série sont vivement conseillés.

Tout véhicule ne respectant pas ces règles ne sera pas admis sur le circuit.

Article 3 : Accès au circuit

Seules les personnes et accompagnants inscrits, ayant signé l'abandon de recours et ayant acquitté leur droit d'inscription auront accès à la piste le jour du roulage.

Article 4 : Sécurité des pilotes

Le conducteur s'engage à respecter scrupuleusement les conseils de sécurité, à porter en tout temps la ceinture ou le harnais de sécurité équipant le véhicule ainsi qu'un casque lorsque le véhicule roule. Il s'engage également à ne pas faire monter de personnes mineures en tant que passager ou un animal domestique. Le conducteur devra vérifier qu'aucun objet non attaché ne soit dans son véhicule.

Article 5 : Services de sécurité

La sécurité des pilotes sur la piste asphaltée est assurée par des commissaires de piste ou des caméras en fonction des circuits. En cas d'accident nécessitant l'intervention d'un véhicule de sécurité, le roulage sera suspendu jusqu'à que la piste soit dégagée.

Article 6 : Annulation

L'organisateur C'EVENTS (nom commercial de la SARL CHAZEL Events) se réserve le droit d'annuler la prestation. Dans ce cas, la prestation pourra être reportée ou remboursée dans son intégralité. Attention : Le client peut demander le report ou l'annulation de son Training Day jusqu'à 15 jours avant la date réservée. Au-delà de ce délai, aucun remboursement ne sera effectué et aucun report ne sera accepté, sauf cas de force majeure justifiable (Ex : présentation d'un certificat médical).

Article 7 : Décharge de responsabilité

Le conducteur déclare utiliser volontairement la piste du circuit sur lequel il est inscrit dans l'état où elle se trouve, et ce sans esprit de compétition, en vue du perfectionnement de sa conduite automobile ou d'essais de son véhicule.

Le conducteur décharge la SARL CHAZEL Events de toute responsabilité en cas d'accident corporel et/ou matériel lors des différents entraînements auxquels il participe, accidents provoqués envers lui-même ou envers des tiers.

Le conducteur reconnaît avoir été informé que le sport automobile est un sport dangereux et qu'un manque de respect des règles de sécurité établies sur un circuit automobile peut entraîner de graves conséquences jusqu'à la mort. Il reconnaît par ailleurs avoir accepté les termes du règlement intérieur du circuit.

Enfin, tout extincteur utilisé sur un véhicule sera facturé 115 € HT.